

Une définition originale du prix du service d'eau

D'après la thèse de Guillaume Fauquert,
Docteur en Sciences de l'Eau

Le **prix de l'eau** correspond au prix payé par chaque usager, sur sa facture d'eau et d'assainissement. Le **prix du service de l'eau** correspond à la contribution globale des usagers au fonctionnement de ces services, c'est-à-dire la recette globale des services (opérateur et collectivité, hors taxes et redevances).

Le **prix du service d'eau en délégation** constitue, lui, la contrepartie du service rendu à la collectivité par le délégataire. Le prix du service d'eau délégué sera donc par la suite défini comme la recette de l'exploitant, rapportée au volume vendu.

Ce prix, d'après les données de l'auteur, est **en moyenne en France de 0,92 €/m³, et varie en moyenne autour de cette valeur de 32 centimes**, soit 35% de ce prix. Les extrêmes observées sont de 20 centimes et 3€/m³. Cette forte variabilité pose question. L'auteur cherche à expliquer cette variabilité en s'intéressant en particulier à la formation initiale du prix de l'eau, susceptible d'être à l'origine de ces disparités.